



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 17
 Nombre de votants : 21
 Date de convocation : 22/03/2017

COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 29 mars 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Programme « ZERO phyto » et Amélioration des pratiques de désherbage dans le cadre de l'entretien des espaces publics communaux

Dans le cadre du programme ZERO PHYTO, il a été décidé de mettre en œuvre un programme départemental par l'Association des Maires et le Département des Landes visant l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités landaises. Cette démarche intervient en complément d'actions menées avec les acteurs du monde agricole et a pour objectif de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Ce programme se décompose en différentes actions dont la formation des agents applicateurs, la conception et la diffusion d'outils techniques, ainsi que la mise en place d'un dispositif financier pour l'acquisition de matériels spécifiques (complémentaire aux interventions financières de l'agence de l'eau).

Par ailleurs, l'agence de l'eau Adour-Garonne a récemment adopté un dispositif d'accompagnement s'adressant spécifiquement aux collectivités souhaitant mettre en place des mesures visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, il est proposé à notre assemblée que la commune de TARTAS s'engage dans la démarche d'amélioration de ses pratiques en mettant en place les actions suivantes :

.../...



- l'élaboration et mise en place d'un plan communal de désherbage,
- la formation des agents communaux applicateurs de produits phytosanitaires et chargés de l'entretien des espaces publics communaux,
- l'acquisition d'appareils de désherbage thermique et/ou d'appareils de désherbage mécanique et/ou broyeurs et tous autres matériels ou engins,

Aussi, il est proposé :

D'autoriser M. le Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne,

De solliciter auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10ème programme de l'agence de l'eau.

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements pour les différentes actions menées, et achats de matériels ou engins.

De mettre en œuvre avec les services du CDG40 et divers organismes ou prestataires les démarches nécessaires

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'inscrivant dans la démarche « ZERO PHYTO », et de la démarche AGENDA 21 local voulue par la commune de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

SOLLICITE auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10ème programme de l'agence de l'eau.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements pour les différentes actions menées, et achats de matériels ou engins.

MET en œuvre avec les services du CDG40 et divers organismes ou prestataires les démarches nécessaires.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'inscrivant dans la démarche « ZERO PHYTO », et de la démarche AGENDA 21 local voulue par la commune de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-François BROQUÈRES